

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-7 du 12 Janvier 1982

chargeant le Camarade Moussa ALI TRAORE,
Ministre des Enseignements Maternel et de
Base, de l'intérim du Camarade Soulé DANKORO,
Ministre de la Jeunesse et des Sports pour
compter du 9 Janvier 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 9 Janvier 1982, le Camarade Moussa ALI TRAORE,
Ministre des Enseignements Maternel et de Base est chargé de l'intérim du
Ministre de la Jeunesse et des Sports pendant l'absence du Camarade Soulé
DANKORO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 Janvier 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MEMB-MJS. 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 PG/PPC 2 INSJA 2
DAN 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB - FASJEP - BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-